

Découvreurs en tête!



Guide à l'intention des parents

Année scolaire 2018-2019



Commission scolaire des
Découvreurs

Découvreurs **en tête!**



TABLE DES MATIÈRES

- | | | | | | |
|---|--|----|---|----|---|
| 1 | Mot de présentation | 7 | Processus de traitement d'une plainte | 15 | Concentrations d'études et programmes offerts au secondaire |
| 2 | Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 | 8 | Fermeture des écoles en cas d'intempéries | 16 | Liste des écoles |
| 3 | Quelques informations sur la Commission scolaire | 9 | Services de garde | 17 | Calendrier scolaire 2018-2019 du primaire |
| 4 | Conseil des commissaires | 10 | Liste des services de garde 2018-2019 | 18 | Calendrier scolaire 2018-2019 du secondaire |
| 5 | Participation des parents | 11 | Admission et inscription des élèves | 19 | Carte du territoire |
| 6 | Dates importantes | 12 | Transport scolaire | | |
| | | 14 | Programmes offerts au primaire | | |

desdecouvreurs.ca

**NOUS
JOINDRE**

COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVEURS
100-945, avenue Wolfe
Québec (Québec) G1V 4E2
418 652-2121

Découvreurs en tête !

C'est avec plaisir que nous vous présentons le *Guide à l'intention des parents*. Ce document a été préparé dans le but de vous aider à trouver les informations qui pourront vous être utiles tout au long de l'année scolaire. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet où vous y trouverez un complément d'information.

Soyez assurés que tout le personnel et les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs placent l'élève au cœur de leurs priorités et qu'ils mettent tout en œuvre afin que vos enfants reçoivent les meilleurs services éducatifs et, qu'en tant que parents, vous soyez informés le mieux possible.



Christian Pleau
Directeur général



Alain Fortier
Président





PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

Le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* (PEVR) résulte de l'analyse des forces, des faiblesses et des enjeux de la Commission scolaire des Découvreurs. De cette analyse découlent des orientations qui guident les actions de tous ses intervenants, et ce, dans le but de réaliser sa mission.

Mission

- Organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques;
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- Veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite de chaque élève en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- Contribuer au développement social, culturel et économique de sa région.

Vision

La Commission scolaire des Découvreurs est une organisation performante et fière qui mise sur les forces de chacun. Accueillante et inclusive, elle croit en la capacité des élèves de persévérer, de progresser, de réussir et de s'épanouir.

Par la concertation, l'engagement et l'innovation, l'organisation reconnaît l'importance du rôle de chacun des acteurs dans la réussite éducative des élèves. Ce faisant, elle contribue au développement de citoyens responsables.

Valeurs

- **Respect** : Faire preuve de considération envers soi, les autres et son environnement;
 - **Ouverture** : Adopter une attitude d'accueil et de compréhension à l'égard de la différence, de la nouveauté et de la communauté, dans un esprit de collaboration;
 - **Engagement** : Contribuer de façon proactive, constante et consciencieuse à la mission de l'organisation;
 - **Dépassement** : Se questionner, s'améliorer, repousser ses limites, innover.
-
- Le PEVR sera présenté aux membres du Conseil des commissaires pour adoption à l'automne 2018.



QUELQUES INFORMATIONS SUR LA COMMISSION SCOLAIRE

Territoire

Son territoire comprend les anciennes villes de Sillery, Sainte-Foy, Cap-Rouge et les municipalités de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. Il est divisé en 10 circonscriptions électorales.

Clientèle *

- Préscolaire : 1 043 élèves
- Primaire : 6 634 élèves
- Secondaire : 4 245 élèves

Pour un total de **11 922 élèves**

- Formation professionnelle : 1 171 personnes
- Formation générale des adultes : 528 personnes

* Données de 2018

Budget

Le budget 2018-2019 de la Commission scolaire des Découvreurs s'élève à 164 593 886 \$.

Taxe scolaire

Le montant de la taxe scolaire pour l'année 2018-2019 s'élève à 13,36 cents du 100 \$ d'évaluation.

Nombre d'établissements

- 25 établissements occupent 37 bâtiments
- 17 écoles primaires
- 1 école primaire-secondaire
- 1 école primaire-secondaire pour élèves handicapés
- 3 écoles secondaires
- 2 centres de formation professionnelle
- 1 centre d'éducation des adultes

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs est composé de :

- 10 commissaires élus au suffrage universel;
- 1 président élu au suffrage universel;
- 4 commissaires-parents élus par leurs pairs.

En tant qu'élus, ils doivent rendre compte des activités de la Commission scolaire à leurs électeurs.

Réunis en conseil, les commissaires déterminent les grandes orientations, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire. Ils adoptent également les grandes politiques pédagogiques et administratives, notamment le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022*.

À la suite du projet de Loi 185 adopté à l'Assemblée nationale, les prochaines élections scolaires auront lieu en 1^{er} novembre 2020.

Rôle du commissaire

Le commissaire se voit confier deux mandats : représenter la population qui l'a élu et administrer la Commission scolaire au sein du Conseil des commissaires.

En tant qu' élu, le commissaire a le devoir d'être à l'écoute de ses électeurs. En étant bien au fait des besoins de son milieu, il en est le porte-parole vis-à-vis du Conseil des commissaires.

Séances du Conseil des commissaires

Les séances ordinaires du Conseil des commissaires se tiennent le dernier mardi du mois sauf en décembre et en juin (3^e mardi). Elles débutent à 19 h 30, à la salle La Chapelle du centre administratif de la Commission scolaire situé au 945, avenue Wolfe, à Québec, entrée porte #2.

Les séances sont publiques. Les personnes qui désirent s'adresser aux membres du Conseil des commissaires doivent signifier leur intention au secrétaire général ou au président, et ce, aux heures de bureau au numéro 418 652-2121, poste 4241 ou par courriel à secgen@csdecou.qc.ca.





PARTICIPATION DES PARENTS

L'implication des parents dans la réussite de leurs enfants peut prendre différentes formes :

- En assistant à l'assemblée générale de l'école en début d'année scolaire;
- En communiquant régulièrement avec l'école ou avec l'enseignant;
- En participant de façon bénévole aux activités de l'école.

De plus, les parents peuvent faire valoir leur point de vue, et ils sont encouragés à participer aux divers instances et comités.

Conseil des commissaires

Tous les deux ans, le président du comité de parents ou, à défaut, le secrétaire général de la commission scolaire convoque les membres du comité de parents ou du comité central de parents, le cas échéant, pour qu'ils élisent, parmi les membres, avant le premier dimanche de novembre, un commissaire pour chacun des postes prévus.

Comité de parents

Le comité de parents est le lien entre la Commission scolaire et les parents. Son rôle est de donner son avis sur divers sujets, de faire part des besoins exprimés par les écoles et de promouvoir la participation des parents. Selon la loi, le comité de parents doit être consulté sur plusieurs sujets tels que :

- le calendrier scolaire;
- la répartition des services éducatifs dans les écoles;
- les critères d'inscription des élèves.

Les membres du comité de parents sont élus en début d'année scolaire parmi les parents siégeant au conseil d'établissement des écoles et des centres. Il se réunit une fois par mois.

Comité consultatif EHDAA

Le comité consultatif sur les services offerts aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage regroupe les partenaires impliqués auprès des élèves handicapés ou en difficulté. Il donne son avis à la Commission scolaire, entre autres, sur l'organisation et sur l'affectation des services offerts aux élèves. Les parents y siègent en majorité.

Conseil d'établissement

Composé d'un nombre égal de parents et de membres du personnel, le conseil d'établissement est la structure la plus près des écoles. Il a pour rôle, notamment d'adopter le budget et le projet éducatif, de mettre en œuvre certains programmes et d'approuver le plan de réussite de son école.

Organisme de participation des parents

Les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents au sein de l'école lors de l'élection des représentants au conseil d'établissement. Il s'agit d'un organisme facultatif qui a pour but de promouvoir la participation des parents à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école ainsi que leur implication dans la réussite éducative de leur enfant.



DATES IMPORTANTES

- RENTÉE SCOLAIRE :** 30 août 2018
- FÊTE DU TRAVAIL :** 3 septembre 2018
- ACTION DE GRÂCE :** 8 octobre 2018
- ÉLECTIONS SCOLAIRES :** 1^{er} novembre 2020
- CONGÉ DES FÊTES :** 22 décembre 2018 au 7 janvier 2019
- PÉRIODE D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES :** Fin février 2019
- SEMAINE DE RELÂCHE :** 4 au 8 mars 2019
- CONGÉ DE PÂQUES :** 19 au 22 avril 2019
- FÊTE DES PATRIOTES :** 20 mai 2019
- FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE :** 21 juin 2019

Portes ouvertes au secondaire

- Des Pionniers :** 10 octobre 2018
- École secondaire De Rochelle :** 14 octobre 2018
- Collège des Compagnons :** 21 octobre 2018
- École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette :** 21 octobre 2018

Calendriers scolaires

La Commission scolaire produit deux calendriers scolaires, un pour le primaire et un pour le secondaire ainsi qu'un calendrier pour l'année suivante. Ils sont placés sur son site Internet aux onglets *Parents*, *Écoles* et *centres* et *Programmes* (voir les pages 17 et 18 de ce document).

Journées pédagogiques primaire et secondaire

- 19 octobre 2018
- 15 et 16 novembre 2018
- 7 janvier 2019
- 15 février 2019
- 11 mars 2019
- 5 et 8 avril 2019
- 17 mai 2019
- 25, 26 et 27 juin 2019



PROCESSUS DE TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ

Démarche à suivre

Si un parent n'est pas satisfait d'un service ou d'une décision relative à son enfant, voici les étapes à franchir :

- **Dans un premier temps**, communiquer par écrit avec la direction de l'école afin de résoudre le différend. La direction de l'établissement doit examiner la plainte et chercher, dans la mesure du possible, à la régler à ce niveau;
- **Dans un deuxième temps**, si le plaignant est insatisfait du traitement de sa plainte à la première étape, il peut communiquer avec le Secrétariat général de la Commission scolaire pour formuler sa plainte;
- **Dans un troisième temps**, si le plaignant est insatisfait du traitement de sa plainte à la deuxième étape, il peut demander l'intervention du protecteur de l'élève.

Protecteur de l'élève

Le protecteur de l'élève est une personne indépendante et impartiale. Il est nommé par le Conseil des commissaires, et son rôle est celui d'un médiateur.

Selon le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs*, le protecteur de l'élève intervient à la fin du processus de révision d'une plainte, et ce, si les parents ne sont pas satisfaits de l'examen ou de la décision concernant leur plainte. Il l'analysera et formulera son avis au Conseil des commissaires.

Les coordonnées du protecteur de l'élève sont sur le site Internet de la Commission scolaire, à l'onglet *Parents – Traitement des plaintes* :
Téléphone : 418 651-2121, poste 4293
Courriel : protecteur.eleve@csdecou.qc.ca



FERMETURE DES ÉCOLES EN CAS D'INTEMPÉRIES

L'hiver amène son lot de tempêtes ou autres problématiques reliées aux conditions climatiques. Nous vous rappelons qu'une chute de neige n'indique pas obligatoirement une fermeture de nos établissements. Il est donc important de vous préciser les principaux éléments dont nous devons tenir compte avant de fermer nos écoles et centres.

- La quantité de neige prévue et la vitesse des vents;
- Les conditions routières et piétonnières;
- Le refroidissement éolien extrême qui pourrait engendrer des problèmes mécaniques aux transporteurs scolaires;
- Des pannes de courant importantes dues à la pluie verglaçante.

Dans toutes ces situations, la sécurité des élèves oriente toute décision de fermeture de nos établissements. Ainsi, advenant une fermeture, voici les actions permettant à la population d'être informée :

- Transmission d'un message courriel à l'ensemble des parents et employés de la CSDD.
- Communiqué aux médias régionaux (radio, journaux et télévision)
- Affichage d'un message sur le site Internet de la Commission scolaire
- Affichage sur les pages d'accueil Facebook et Twitter de la Commission scolaire
- Lors de ces journées, les services de garde seront fermés.

Toutefois, de façon générale, les écoles de la Commission scolaire des Découvreurs demeurent ouvertes lors d'intempéries et offrent les services réguliers aux élèves si les services publics sont assurés et si le transport par autobus peut fonctionner en toute sécurité sur notre territoire. Par ailleurs, il appartient aux parents de décider de la présence ou de l'absence de l'enfant à l'école dans une situation d'intempérie même si la CSDD n'annonce pas la fermeture de ses établissements.

Enfin, il est à noter que l'école Madeleine-Bergeron et le secteur de l'autisme de l'école Saint-Michel, dont les élèves proviennent de l'ensemble du territoire de la région de Québec, sont susceptibles de fermer leurs portes plus fréquemment en fonction des conditions routières.

Imprévus ou cas de force majeure

Une panne électrique, un bris d'aqueduc, un dégât d'eau ou un cas de force majeure peuvent obliger la Commission scolaire à fermer une école ou un centre, à retourner les élèves à la maison ou dans un autre lieu. La direction de l'école concernée prend les mesures afin d'assurer la sécurité des enfants. La collaboration des parents est nécessaire afin de bien informer leurs enfants du lieu où ils doivent se rendre advenant une telle fermeture.



SERVICES DE GARDE

Le service de garde en milieu scolaire est un service à caractère éducatif offert aux élèves du préscolaire et du primaire, le matin avant le début des classes, le midi et en fin de journée, lors des journées pédagogiques, au cours de la semaine de relâche et selon la demande, au début et à la fin de l'année scolaire.

Les enfants sont accueillis dans des locaux spécialement aménagés pour ce service. De plus, pour des besoins spécifiques, d'autres locaux de l'école sont à leur disposition.

Horaire des services de garde

L'amplitude et l'horaire des services de garde sont déterminés conjointement par la Commission scolaire et le conseil d'établissement de chaque école, selon les besoins de l'ensemble des parents.

Tarification des services de garde

Il est possible de bénéficier de la contribution réduite, selon les conditions établies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. D'autres tarifs pourraient s'appliquer, selon le type de fréquentation choisi.

Année 2018-2019

Inscription annuelle :	15,00 \$/famille
Fréquentation régulière (contribution réduite) :	8,20 \$/jour
Fréquentation régulière sans contribution réduite :	15,50 \$/jour
Fréquentation partielle :	4,20 \$/heure
Journée pédagogique :	12,65 \$/heure

Journées hors calendrier

Semaine de relâche :	21,00 \$/jour
Période estivale et autres temps de l'année :	31,50 \$/jour
Lors d'un congé payé pour le personnel de soutien, sauf le vendredi de la semaine de relâche :	43,10 \$/jour

Pénalités

Chèque sans provision : Selon les coûts réels encourus plus 10 \$ de frais d'administration
Retard de fin de journée : 8,50 \$ par tranche de 15 minutes entamée (par famille)

Païement des frais de garde par Internet

Le paiement des frais de garde par Internet est possible pour les parents qui transigent avec une des institutions financières suivantes :

- Banque Nationale;
- Caisse populaire Desjardins;
- Banque Laurentienne;
- Banque TD (Toronto Dominion);
- Banque Royale;
- Banque Nouvelle-Écosse;
- Banque de Montréal.

Le parent devra utiliser le numéro de référence de 18 chiffres qui se trouve sur l'état de compte afin que le paiement soit affecté au dossier de l'enfant et au bon service de garde

Jardins d'enfants

Un jardin d'enfant a été mis en place pour les enfants de 3 et 4 ans. Ce lieu où des activités de développement sont offertes sous forme d'ateliers l'avant-midi, à quelques reprises au cours de la semaine. Le service est offert au pavillon Saint-Charles de l'école des Hauts-Clochers (Ingrid Pigeon, 418 871-6409, poste 5506).

Tarification en 2018-2019

Taux horaire :	4,50 \$
Tarif demi-journée :	13,50 \$

Pénalités

Chèque sans provision : Selon les coûts réels encourus plus 10 \$ de frais d'administration
Retard de fin de journée : 8,50 \$ par tranche de 15 minutes entamée (par famille)



LISTE DES SERVICES DE GARDE 2018-2019

DES HAUTS-CLOCHERS

Pavillon Notre-Dame

Isabelle Larouche
Tél. : 418 871-6412, poste 5406

Pavillon Saint-Charles*

Isabelle Larouche
Tél. : 418 871-6409, poste 5506

LE RUISSELET

Katheryne Dussault
Tél. : 418 871-6410, poste 5306

MARGUERITE-D'YOUVILLE

Le Provancel
Annick Chénard
Tél. : 418 652-2176, poste 4906

L'ARBRISSEAU

Johanne Boudreau
Tél. : 418 652-2178, poste 6306

DES PIONNIERS

Marguerite-Bourgeois

L'Arc-en-ciel
Mélicha Robin
Tél. : 418 878-2950, poste 6806

DE LA SALLE

Les Explorateurs
Marie Dompierre
Tél. : 418 878-2155, poste 6906

LES BOCAGES

Jean-Simon Bourgault
Tél. : 418 877-8003, poste 6606

L'ÉTINCELLE – TROIS-SAISONS

Trait-d'Union
Kathy Brousseau
Tél. : 418 871-6415, poste 5806

CŒUR-VAILLANT

Serge Dufour
Tél. : 418 652-2153, poste 3306

DU CAMPANILE

L'Amipause
Louis-Charles Brisson
Tél. : 418 652-2173, poste 3206

FERNAND-SEGUIN

Les Aventuriers
Danielle Lapointe
Tél. : 418 652-2107, poste 3006

FILTEAU

Les Globes-Trotters
Sophie Nagy-Lasnier
Tél. : 418 652-2152, poste 3706

SAINT-MATHIEU

La Passerelle
Nathalie Dumont
Tél. : 418 652-2155, poste 3606

LES SOURCES

Les Sourciers
Colette Fournier
Tél. : 418 877-8000, poste 6506

NOTRE-DAME-DE-FOY

Les Vire-Vents
Pierre Cloutier
Tél. : 418 652-2101, poste 3806

SAINTE-GENEVIÈVE

Geneviève Bédard
Tél. : 418 652-2154, poste 3906

LES PRIMEVÈRES

Marie Trottier
Tél. : 418 871-6418, poste 5606

JOUVENCE

Jouventastik
Serge Saint-Hilaire
Tél. : 418 871-6417, poste 5706

SAINT-LOUIS-DE-FRANCE I

La Boîte à Surprises
Chantal Doyle
Tél. : 418 652-2150, poste 3406

SAINT-LOUIS-DE-FRANCE II

Les Grands Découvreurs
Michelle Nadeau
Tél. : 418 652-2150, poste 3414

SAINT-YVES

L'Animathèque
Sophie Nadeau
Tél. : 418 652-2105, poste 3506

SAINT-MICHEL

Les étoiles filantes
Maryse Tétrault
Tél. : 418 684-0054, poste 3106

* Cette école offre un jardin d'enfants pour les trois et quatre ans.



ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES

La période d'admission et d'inscription des élèves du primaire et du secondaire pour l'année 2018-2019 se déroulera à la fin de février 2019. Les parents des enfants fréquentant déjà une école primaire ou secondaire du territoire de la Commission scolaire recevront un courriel au début de la période d'inscription afin de réinscrire leur enfant en ligne.

Les parents des nouveaux élèves doivent se présenter à l'école de l'aire de desserte^{1, 2} avec :

- L'original du certificat de naissance³ de l'enfant (grand format);
- Le ou les documents d'immigration (si l'élève est né à l'étranger);
- Le dernier bulletin scolaire;
- Une preuve de résidence sur le territoire de la Commission scolaire (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

1. Le territoire desservi par le transport scolaire pour un établissement
2. À l'adresse desdecouvreurs.ca, dans Parents – Aires de desserte
3. Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être adressées à la Direction de l'état civil : 2535, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 5C5, téléphone : 418 644-4545

Entrée au préscolaire

Toutes les écoles de la Commission scolaire offrent la maternelle cinq ans à temps plein. Les parents doivent se présenter à l'école de leur aire de desserte et apporter :

- L'original du certificat de naissance³ de l'enfant (grand format);
- Le ou les documents d'immigration (si l'élève est né à l'étranger);
- Une preuve de résidence sur le territoire de la Commission scolaire (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

Les parents des élèves entrant au préscolaire peuvent vérifier par eux-mêmes, à partir de leur adresse de résidence, quelle école fréquentera leur enfant en se rendant sur le site Internet de la Commission scolaire, à l'onglet *Parents – Trouvez mon école*.

Pour savoir si l'enfant aura droit au transport scolaire, ils peuvent communiquer avec le Service du transport scolaire, au numéro 418 652-2121, poste 4118.

Une journée spécialement réservée aux inscriptions à la maternelle dans les écoles est prévue le **1^{er} jeudi de la 1^{re} semaine des inscriptions**. À cette occasion, les parents et leurs enfants pourront visiter l'école et rencontrer le personnel qui sera à leur disposition pour répondre à leurs questions.

Âge d'admission

L'âge d'admission est fixé à cinq ans révolus avant le **1^{er} octobre 2019** pour les élèves du préscolaire et à six ans révolus avant le **1^{er} octobre 2019** pour les élèves du primaire.

Dérogation à l'âge d'admission

Il est possible de demander une dérogation à l'âge d'admission; une telle demande concerne des cas exceptionnels et des enfants considérés comme particulièrement aptes à fréquenter l'école. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent fournir un dossier complet à la direction de l'école avant la **fin de la période d'inscription**.

Maternelle 4 ans

La Commission scolaire des Découvreurs offre la maternelle 4 ans à l'école Ste-Geneviève et l'école Notre-Dame-de-Foy conformément aux orientations ministérielles.

Choix d'une autre école

Les parents des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire peuvent choisir d'inscrire leur enfant dans l'école de la Commission scolaire qui correspond le mieux à leur préférence. Ce dernier y sera inscrit s'il y a de la place. Sinon, les règles prévues à la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* s'appliquent.



TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves y ayant droit en vertu de la *Politique relative au transport scolaire* :

- au préscolaire : 800 mètres et plus de l'école d'origine fréquentée¹;
- au primaire : 1 600 mètres et plus de l'école d'origine fréquentée;
- au secondaire : 2 kilomètres et plus de l'école d'origine fréquentée.

1. À l'adresse desdecouvreurs.ca, dans *Parents – Aires de desserte*

Élèves du primaire

Il est possible de demander une place excédentaire pour un élève n'ayant pas droit au transport scolaire. Elle est accordée si :

- l'ajout d'élèves en place excédentaire ne cause aucune dépense additionnelle, aucune modification de parcours et arrêt supplémentaire;
- le temps additionnel requis pour l'embarquement et le débarquement de ces élèves n'affectent pas la ponctualité des autobus aux écoles de destination.

Critères d'attribution des places excédentaires

- la priorité est accordée aux élèves dont l'inscription aux places excédentaires a été effectuée avant le 23 juin;
- les places excédentaires sont attribuées aux élèves les plus jeunes. Parmi ceux du même niveau, la priorité est accordée à l'élève dont l'adresse principale est la plus éloignée de l'école qui lui est assignée;
- l'attribution d'une place excédentaire ne donne pas droit au remboursement des frais reliés au temps d'attente (préscolaire) facturé aux parents par les services de garde et ce, pour les périodes du matin, du midi ou de fin de journée.

Transport du midi

Le transport du midi est offert dans certaines écoles. Pour faire une demande pour le transport du midi, il faut remplir le formulaire à l'adresse desdecouvreurs.ca, dans *Parents – Transport scolaire – Formulaires de demande de transport*.

Coût et attribution

À partir d'une tarification unique pour l'ensemble des élèves du territoire, le transport du midi est offert lorsque l'ensemble des revenus perçus par une école couvre la facture des coûts générés par ce transport.

Les critères suivants s'ajoutent :

- être un élève ayant droit au transport du matin et du soir, tel que défini dans la Politique mentionnée précédemment;
- la distance à parcourir et l'organisation des circuits permettent d'accorder 30 minutes à l'élève pour dîner;
- lorsqu'il y a des places disponibles, les élèves n'ayant pas droit au transport matin et soir peuvent y accéder. Toutefois, l'attribution d'une place excédentaire ne donne pas droit au remboursement des frais reliés au temps d'attente (préscolaire) facturés aux parents par les services de garde et ce, pour les périodes du matin, du midi ou de fin de journée.

**NOUS
JOINDRE**

**TRANSPORT SCOLAIRE
418 652-2121, poste 4118**

TRANSPORT SCOLAIRE

Élèves du secondaire

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves du secondaire y ayant droit en vertu de la Politique de la Commission scolaire (2 kilomètres et plus de l'école d'origine fréquentée), pour la clientèle en transport exclusif (autobus jaunes).

Parcours du RTC

Les élèves admissibles au transport scolaire sont assignés de façon prioritaire à un parcours du Réseau de transport de la Capitale (RTC) lorsqu'il est présent dans leur secteur. Dans ce cas, la Commission scolaire rembourse la portion imputable au transport scolaire matin et soir selon les modalités suivantes :

- 50 % pour le 1^{er} enfant;
- 65 % pour le 2^e enfant;
- 100 % pour le 3^e enfant et les suivants.

Ce pourcentage de remboursement du laissez-passer s'effectue au prorata du nombre de mois utilisés en deux versements, soit en février et en juin, le cas échéant.

Place excédentaire (matin et soir)

Lorsque l'élève du secondaire réside à moins de 2 kilomètres ou s'il fréquente par libre choix une autre école que celle de son territoire d'origine, il peut avoir accès à une place excédentaire pour le transport exclusif matin et soir (autobus jaunes). L'attribution de ces places est assujettie à une capacité maximale par véhicule.

La priorité est accordée aux élèves dont l'inscription aux places excédentaires a été effectuée avant le 23 juin.

Pour plus d'information, communiquez avec le Service du transport scolaire au 418 652-2121, poste 4118.

La sécurité dans les cours d'école, aux abords des écoles, à bord et aux alentours de l'autobus

La surveillance des élèves dans les cours d'écoles primaires est assurée par le personnel, et ce, quelques minutes avant l'heure de la rentrée le matin et le midi.

Les parents doivent tenir compte de l'heure d'ouverture de l'école et du début de la surveillance exercée dans la cours avant le début des classes afin d'éviter que leur enfant ne soit laissé sans surveillance.



PROGRAMMES OFFERTS AU PRIMAIRE

PRIMAIRE		
PROGRAMMES ET CONCENTRATIONS	Fernand-Seguin	Filteau
Programme d'Éducation internationale primaire (PP)		Préscolaire à 6 ^e année
Programme à vocation scientifique	Préscolaire à 6 ^e année	

Programme d'enseignement intensif de l'anglais au primaire

Les élèves de 6^e année d'une école où le programme l'enseignement intensif de l'anglais est implanté suivront ce programme. L'objectif de l'enseignement intensif de l'anglais est de rendre les élèves de 6^e année plus fonctionnels dans la langue seconde, et ce, dans toutes les situations de la vie courante.

À ce jour, l'enseignement de l'anglais intensif est offert dans onze écoles primaires. Les noms des autres écoles qui offriront le programme en 2019 seront ajoutés sur le site Internet de la Commission scolaire sous l'onglet *Programmes*, desdecouvreurs.ca

- Des Pionniers
- Du Campanile
- Des Hauts-Clochers
- Fernand-Seguin
- Le Ruisselet
- Les Bocages
- Les Primevères – Jouvence
- Les Sources
- Marguerite-D'Youville
- L'Arbrisseau
- Saint-Louis-de-France – Saint-Yves



PROGRAMMES ET CONCENTRATIONS D'ÉTUDES OFFERTS AU SECONDAIRE

SECONDAIRE				
PROGRAMMES ET CONCENTRATIONS	Collège des Compagnons	Des Pionniers	Polyvalente de L'Ancienne-Lorette	De Rochembelle
Programme d'Éducation internationale (PEI)			1 ^{re} à 5 ^e sec.	1 ^{re} à 5 ^e sec.
Programme d'Éducation internationale / basketball				1 ^{re} à 5 ^e sec.
Programme Monde et passions				1 ^{re} à 5 ^e sec.
<ul style="list-style-type: none"> • Concentration Langues et monde (anglais enrichi et espagnol) • Concentration Arts et monde (musique, arts plastiques et art dramatique) • Concentration Sports et monde <ul style="list-style-type: none"> - multisports - basketball - gymnastique - patinage de vitesse 				1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e sec.
Programme PROTIC	1 ^{re} à 5 ^e sec.			1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e sec. 1 ^{re} à 5 ^e sec. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e sec. 1 ^{re} sec.
Concentration Football			1 ^{re} à 5 ^e sec.	
Concentration Scientifique lessciences.com	1 ^{re} à 5 ^e sec.			
Concentration Anglais enrichi	1 ^{re} à 5 ^e sec.	1 ^{re} à 5 ^e sec.	1 ^{re} à 5 ^e sec.	1 ^{re} à 5 ^e sec.
Concentration Anglais enrichi +		1 ^{re} à 3 ^e sec.		
Concentration Multiarts		1 ^{re} à 5 ^e sec.		
Concentration Arts			1 ^{re} à 5 ^e sec.	
Concentration Musique			1 ^{re} à 5 ^e sec.	
Concentration Basketball	1 ^{re} à 5 ^e sec.	1 ^{re} à 5 ^e sec.		
Concentration Soccer féminin	1 ^{re} à 5 ^e sec.		1 ^{re} à 5 ^e sec.	
Concentration Hockey	1 ^{re} à 5 ^e sec.		1 ^{re} à 5 ^e sec.	
Concentration Hockey LHPS (élèves sélectionnés)			1 ^{re} à 5 ^e sec.	
Concentration Multisports	1 ^{re} à 5 ^e sec.	1 ^{re} à 5 ^e sec.	1 ^{re} et 2 ^e sec.	
Concentrations Sport unique : Taekwondo, Escrime, Danse, Patinage artistique, Natation, Baseball, Athlétisme, Badminton et Équitation	1 ^{re} à 5 ^e sec.			
Concentration Multimédia		1 ^{re} , 4 ^e et 5 ^e sec. 2 ^e sec. (2018-2019) 3 ^e sec. (2019-2020)		

DIRECTION GÉNÉRALE

418 652-2121

Directeur général

M. Christian Pleau : poste 4242

Directeurs généraux adjoints

M. Eric Beaupré : poste 4164
M. Jacky Tremblay : poste 4241

Perception de la taxe : poste 4261

Transport scolaire : poste 4118

ÉCOLES PRIMAIRES

ÉCOLE COEUR-VAILLANT

Directrice : Natalie Blais
3430, boul. Neilson
Québec G1W 2W1
Tél. : 418 652-2153 Téléc. : 418 652-2384
coeur-vaillant@csdecou.qc.ca

ÉCOLE DU CAMPANILE

Directrice : Valérie Gauthier
3645, chemin Sainte-Foy
Québec G1X 1T1
Tél. : 418 652-2173 Téléc. : 418 652-2361
coeur-vaillant-campanile@csdecou.qc.ca

ÉCOLE DES HAUTS-CLOCHERS

PAVILLON NOTRE-DAME
Directrice : Véronique Lessard
1591, rue Notre-Dame
L'Ancienne-Lorette G2E 3B4
Tél. : 418 871-6412 Téléc. : 418 871-6421
hauts-clochers.nd@csdecou.qc.ca

PAVILLON SAINT-CHARLES

Directrice : Véronique Lessard
Directrice adjointe : Sylvie Côté
1350, rue Saint-Charles
L'Ancienne-Lorette G2E 1V4
Tél. : 418 871-6409 Téléc. : 418 871-2603
hauts-clochers.stch@csdecou.qc.ca

ÉCOLE DES PIONNIERS (primaire)

Directeur : Jasmin Bélanger
PAVILLON DE LA SALLE
Directrice adjointe : Johanne Gough
99, rue du Collège
Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 1H1
Tél. : 418 878-2155 Téléc. : 418 878-3625
pionniers.dls@csdecou.qc.ca

PAVILLON MARGUERITE-BOURGEOIS

Directrice adjointe : Mélissa Tardif
315, Route 138
Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 1G7
Tél. : 418 878-2950 Téléc. : 418 878-3624
pionniers.mb@csdecou.qc.ca

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FOY

Directeur : Jean-Daniel Yessine
762, rue Jacques-Berthiaume
Québec G1V 3T1
Tél. : 418 652-2101 Téléc. : 418 652-2467
n-d-de-foy@csdecou.qc.ca

ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE

Directeur : Marc Poulin
700, avenue de Cherbourg
Québec G1V 2V9
Tél. : 418 652-2154 Téléc. : 418 652-2496
ste-genevieve@csdecou.qc.ca

ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE

FILTEAU
Directrice : Johann Pichette
Directrice adjointe : Andrée-Anne Goudreau
830, rue de Saurel
Québec G1X 3P6
Tél. : 418 652-2152 Téléc. : 418 652-2305
filteau@csdecou.qc.ca

ÉCOLE FERNAND-SEGUIN

Directrice : Louise Roberge-Lemieux
2590, rue Biencourt
Québec G1X 1H3
Tél. : 418 652-2107 Téléc. : 418 652-2301
fernand-seguin@csdecou.qc.ca

ÉCOLE LE RUISSELET

Directrice : Marie-Eve Harton
1745, rue Saint-Olivier
L'Ancienne-Lorette G2E 4S1
Tél. : 418 871-6410 Téléc. : 418 871-6411
ruisselet@csdecou.qc.ca

ÉCOLE LES BOCAGES

Directeur : Sébastien Simard
4832, rue des Landes
Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 2C2
Tél. : 418 877-8003 Téléc. : 418 877-8005
bo cages@csdecou.qc.ca

ÉCOLE LES PRIMEVÈRES — JOUVENCE

ÉCOLE LES PRIMEVÈRES
Directrice : Linda Vallée
1465, rue Félix-Antoine-Savard
Québec G2G 1Z2
Tél. : 418 871-6418 Téléc. : 418 871-6419
primeveres@csdecou.qc.ca

ÉCOLE JOUVENCE

Directrice adjointe : Sonia Grégoire
215, boul. Saint-Yves
Québec G2G 1J8
Tél. : 418 871-6417 Téléc. : 418 871-6425
jouvence@csdecou.qc.ca

ÉCOLE LES SOURCES

Directrice : Chantale Bouchard
1181, rue Robert-L.-Séguin
Québec G1X 4P5
Tél. : 418 877-8000 Téléc. : 418 877-8002
sources@csdecou.qc.ca

ÉCOLE L'ARRISSEAU

Directeur : Daniel Trudel
4675, rue de la Promenade-des-Sœurs
Québec G1Y 2W2
Tél. : 418 652-2178 Téléc. : 418 652-2326
arbrisseau@csdecou.qc.ca

ÉCOLE L'ÉTINCELLE — TROIS-SAISONS

ÉCOLE L'ÉTINCELLE
Directrice : Hélène Bélanger
Directrice adjointe : Manon Chamberland
1400, rue Falardeau
Québec G2E 2Z6
Tél. : 418 871-6415 Téléc. : 418 871-2591
etincelle@csdecou.qc.ca

ÉCOLE TROIS-SAISONS

Directrice : Hélène Bélanger
1455, rue Buffon
Québec G2E 5H7
Tél. : 418 871-6414 Téléc. : 418 871-2851
trois-saisons@csdecou.qc.ca

ÉCOLE MADELEINE-BERGERON

Directeur : Maxim Pilote
1505, rue des Grandes-Marées
Québec G1Y 2T3
Tél. : 418 652-2104 Téléc. : 418 652-2312
madeleine-bergeron@csdecou.qc.ca

ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Directrice : Donna Harquail
1473, rue Provancher
Québec G1Y 1S2
Tél. : 418 652-2176 Téléc. : 418 652-2438
marguerite-youville@csdecou.qc.ca

ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE — SAINT-YVES

ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE I
Directrice : Isabelle Doré
1524, route de l'Église
Québec G1W 3P5
Tél. : 418 652-2150 Téléc. : 418 652-1350
st-louis-de-france1@csdecou.qc.ca

ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE II

Directrice : Isabelle Doré
Directrice adjointe : Isabelle Lacombe
1550, route de l'Église
Québec G1W 3P5
Tél. : 418 652-2150 Téléc. : 418 652-2442
st-louis-de-france2@csdecou.qc.ca

ÉCOLE SAINT-YVES

Directrice adjointe : Isabelle Lacombe
2475, rue Triquet
Québec G1W 1E3
Tél. : 418 652-2105 Téléc. : 418 652-2376
st-yves@csdecou.qc.ca

ÉCOLE SAINT-MATHIEU

Directrice : Geneviève Bussièrès
Directrice adjointe : Andrée-Anne Goudreau
995, rue Duchesneau
Québec G1W 4B1
Tél. : 418 652-2155 Téléc. : 418 652-2399
st-mathieu@csdecou.qc.ca

ÉCOLE SAINT-MICHEL

Directrice : Marie-Andrée Couillard
Directrices adjointes : Marie Pier Thibault/
Chantale Croteau
1255, avenue Chanoine-Morel
Québec G1S 4B1
Tél. : 418 684-0054 Téléc. : 418 684-0059
st-michel@csdecou.qc.ca

ÉCOLES SECONDAIRES

COLLÈGE DES COMPAGNONS

Directrice : Christine Garcia
Directeur adjoint : Jean-François Lanoue
Directeur adjoint : Sylvain Laporte
Directrice adjointe : Sophie Frigon
3643, avenue des Compagnons
Québec G1X 3Z6
Tél. : 418 652-2170 Téléc. : 418 652-2182
collegedescompagnons@csdecou.qc.ca

DE ROCHEBELLE

Directeur : Daniel Lemelin
Directrice adjointe : France Dugal
Directrice adjointe : Dominique Roy
Directeur adjoint : Stéphane Francoeur
Directeur adjoint : Mark Leblanc
Pavillon Gilles-Vigneault
Pavillon Jacques-Rousseau
Pavillon Félix-Leclerc
Pavillon Marie-Victorin
1095, avenue de Rochelle
Québec G1V 4P8
Tél. : 418 652-2167 Téléc. : 418 656-0836
derochelle@csdecou.qc.ca

ÉCOLE DES PIONNIERS (secondaire)

PAVILLON LAURE-GAUDREAU
Directeur : Jasmin Bélanger
Directeur adjoint : Simon Germain
130, rue Jean-Juneau
Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 2P2
Tél. : 418 878-4551 Téléc. : 418 878-5316
pionniers.lg@csdecou.qc.ca

POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Directeur : Marc Chamard
Directrice adjointe : Édith Arsenault
Directeur adjoint : Jean-François Goupil
1801, rue Notre-Dame
L'Ancienne-Lorette G2E 3C6
Tél. : 418 872-9836 Téléc. : 418 872-8142
pal@csdecou.qc.ca

CLASSE-RESSOURCE : 418 877-7400

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARIE-ROLLET

Directeur : Jean-Philippe Caron
Directeur adjoint : Dominic Lemieux
3000, boul. Hochelaga
Québec G1V 3Y4
Tél. : 418 652-2159 Téléc. : 418 652-2161
cfpmr@csdecou.qc.ca

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MAURICE-BARBEAU

Directeur : Daniel Frenette
Directeur adjoint : Patrice Prud'homme
920, rue Noël-Carter
Québec G1V 5B6
Tél. : 418 652-2184 Téléc. : 418 652-3316
info.cfpm@csdecou.qc.ca

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES DES DÉCOUVREURS

CENTRE DE L'ENVOL

1811, rue Notre-Dame
L'Ancienne-Lorette G2E 6G1
Tél. : 418 871-1971 Téléc. : 418 871-3606
secreevol@csdecou.qc.ca

CENTRE DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

965, rue Valentin
Québec G1W 4P8
Tél. : 418 652-2144 Téléc. : 418 652-2160
secrepsf@csdecou.qc.ca

CENTRE DU PHÉNIX

Directeur : Normand Lacasse
Directrice adjointe : Karine Gagnon
1094, route de l'Église
Québec G1V 3V9
Tél. : 418 652-2158 Téléc. : 418 652-2160
secrephenix@csdecou.qc.ca

UNITÉ PÉDAGOGIQUE

CENTRE JEUNESSE L'ESCALE

Directrice adjointe : Mélissa Matte
4810, rue Escoffier
Québec G1Y 3A1
Tél. : 418 661-3707 Téléc. : 418 657-8909

COMMISSAIRES

PRÉSIDENTIE

Alain Fortier
(Président de la CS et président du C.E.)
Tél. : 418 652-2121, poste 4242
Courriel bur. : alain.fortier@csdecou.qc.ca

SAINT-AUGUSTIN (Circ. 1)

Roseline Drolet (Membre du C.E.)
Résidence : 418 878-3281
Courriel bur. : r.drolet@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : rosedrolet@videotron.ca

DE LA PROMENADE-DES-SOEURS (Circ. 2)

Mary Fortier
Résidence : 418 658-8843
Courriel bur. : mary.fortier@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : mary.fortier@gmail.com

DE LA RIVIÈRE-DU-CAP-ROUGE (Circ. 3)

Johanne Poulin-Ouellet
Courriel bur. : j.poulin-ouellet@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : johanne.poulin-ouellet@bell.net

CHAUVEAU-CHAMPIGNY (Circ. 4)

Lucien Chabot (Membre du C.E.)
Résidence : 418 877-2651
Courriel bur. : lucien.chabot@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : chabotlu@hotmail.com

L'ANCIENNE-LORETTE (Circ. 5)

Sylvie Ouellet
Résidence : 418 877-2136
Courriel bur. : sylvie.ouellet@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : ouellet.sylvie@sympatico.ca

DU VERSANT-NORD (Circ. 6)

Réjeanne Beaulieu
Résidence : 418 877-8878
Courriel bur. : rejeanne.beaulieu@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : rejeannebeaulieu@yahoo.ca

PIE-XII DES COMPAGNONS (Circ. 7)

Marie-Josée Truchon
Résidence : 581 742-1989
Courriel bur. : marie-josée.truchon@csdecou.qc.ca

SAINT-LOUIS (Circ. 8)

Gaston Dionne (Vice-président de la CS)
Résidence : 418 658-9640
Cellulaire : 418 327-6656
Courriel bur. : gaston.dionne@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : gaston.dionne.52@gmail.com

DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE (Circ. 9)

Harold Gaboury
Résidence : 418 653-5107
Courriel bur. : harold.gaboury@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : haroldgaboury@gmail.com

SILLERY (Circ. 10)

Damien De Halleux (V-P du C.E.)
Résidence : 418 657-5212
Bureau : 418 656-2131, poste 2005
Courriels bur. : damien.de.halleux@fsaa.ulaval.ca
damien.dehalleux@csdecou.qc.ca

Commissaire-parent (primaire)

Martin Corbeil
Cellulaire : 418 802-1486
Courriel bur. : martin.corbeil@csdecou.qc.ca

Commissaire-parent

Poste à combler

Commissaire-parent (EHDA)

Isabelle Filion
Résidence : 418 872-1127
Courriel bur. : isabelle.filion@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : f.isabelle@videotron.ca

Commissaire-parent (secondaire)

Stéphane Lapierre (Membre du C.E.)
Résidence : 418 652 7893
Courriel bur. : stephane.lapierre@csdecou.qc.ca
Courriel rés. : stephane.lapierre@bell.net

Primaire

Calendrier scolaire 2018-2019



Commission scolaire des
Découvreurs
Découvreurs en tête!

Juillet 2018							Août 2018							Septembre 2018							Octobre 2018						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				

Secondaire

Calendrier scolaire 2018-2019



Commission scolaire des
Découvreurs
Découvreurs en tête!

Juillet 2018							Août 2018							Septembre 2018							Octobre 2018						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4							1		1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
29	30	31					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			
														30													

Novembre 2018							Décembre 2018							Janvier 2019							Février 2019						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3						1			1	2	3	4	5						1	2	
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28		
							30	31																			

Mars 2019							Avril 2019							Mai 2019							Juin 2019						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2		1	2	3	4	5*	6			1	2	3	4						1		
3	4	5	6	7	8	9	7	8*	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
31																					30						

CENTRE ADMINISTRATIF
100-945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 4E2 418 652-2121

desdecouvreurs.ca

Légende

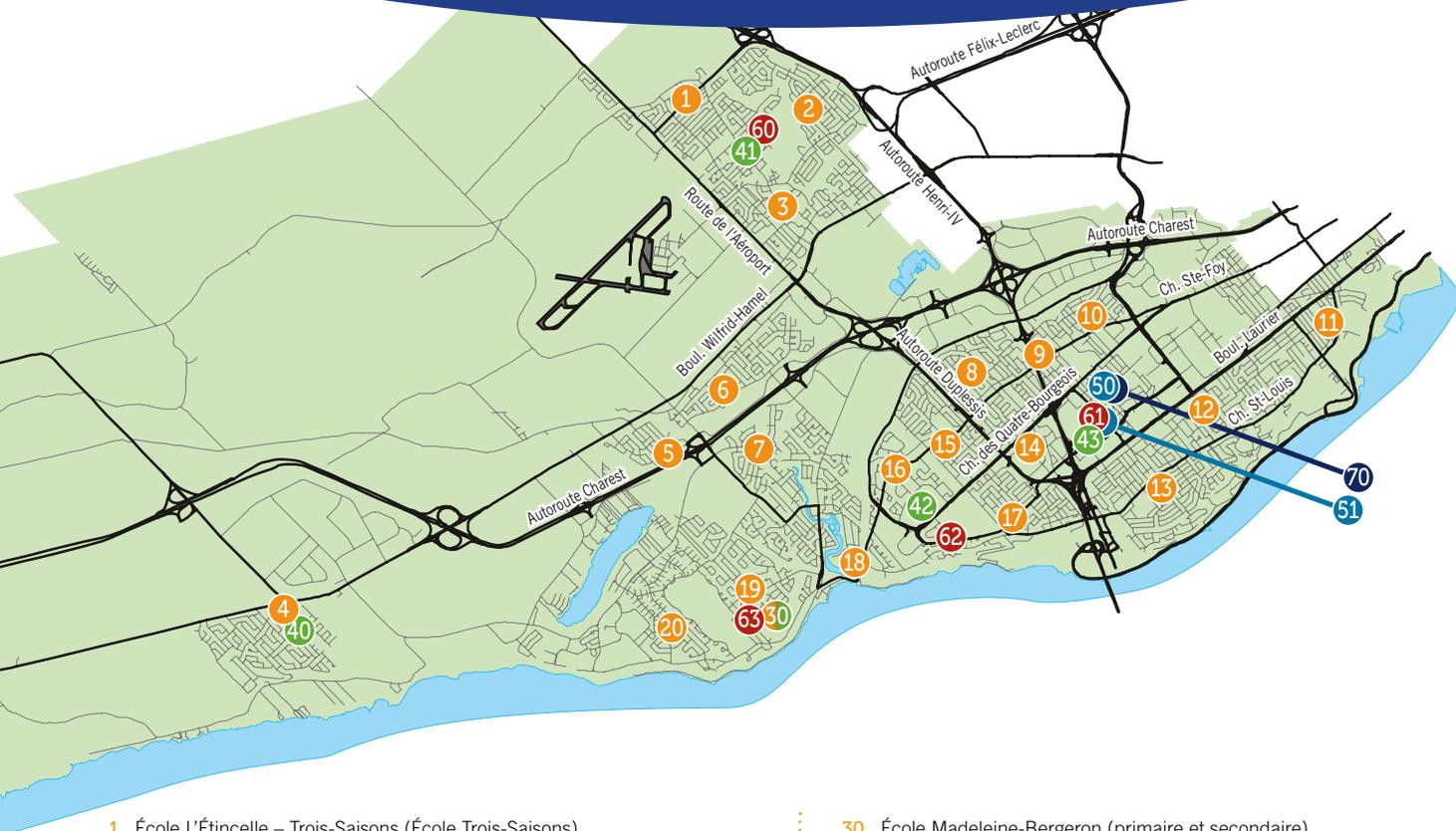
17 journées pédagogiques.
S'ajouteront 2 journées pédagogiques flottantes à déterminer par chacune des écoles et une 3^e qui devra être placée lors de la journée d'élection générale québécoise provinciale en octobre 2018.

Congé pour les élèves, les enseignantes et les enseignants.
 Congé pour tous.

180 journées d'enseignement

* NOTE : Si une ou des écoles devaient être fermées, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées pour cette école ou ces écoles dans l'ordre suivant :
5 avril 2019 (1^{re} journée à libérer en cas de fermeture des écoles pour force majeure) et 8 avril 2019 (2^e journée à libérer en cas de fermeture des écoles pour force majeure).

CARTE DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE



- | | | | |
|----|--|----|--|
| 1 | École L'Étincelle – Trois-Saisons (École Trois-Saisons) | 30 | École Madeleine-Bergeron (primaire et secondaire) |
| 1 | École L'Étincelle – Trois-Saisons (École L'Étincelle) | 40 | École des Pionniers (Pavillon Laure-Gaudreault) |
| 2 | École Le Ruisselet | 41 | École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette |
| 3 | École des Hauts-Clochers (Pavillon Saint-Charles) | 42 | Collège des Compagnons |
| 3 | École des Hauts-Clochers (Pavillon Notre-Dame) | 43 | École secondaire De Rochebelle |
| 4 | École des Pionniers (Pavillon De La Salle) | 50 | Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau |
| 4 | École des Pionniers (Pavillon Marguerite-Bourgeois) | 51 | Centre de formation professionnelle Marie-Rollet |
| 5 | École Les Primevères – Jouvence (École Jouvence) | 60 | Centre d'éducation des adultes (Centre de L'Envol) |
| 6 | École Les Primevères – Jouvence (École Les Primevères) | 61 | Centre d'éducation des adultes (Centre du Phénix) |
| 7 | École Les Sources | 62 | Centre d'éducation des adultes (Centre de la Pointe-de-Sainte-Foy) |
| 8 | École Sainte-Geneviève | 63 | L'Escale |
| 9 | École Notre-Dame-de-Foy | 70 | Centre administratif de la Commission scolaire des Découvreurs |
| 10 | École Fernand-Seguin | | |
| 11 | École Saint-Michel | | |
| 12 | Écoles Saint-Louis-de-France – Saint-Yves (École Saint-Yves) | | |
| 13 | Écoles Saint-Louis-de-France – Saint-Yves (École Saint-Louis-de-France I) | | |
| 13 | Écoles Saint-Louis-de-France – Saint-Yves (École Saint-Louis-de-France II) | | |
| 14 | École Saint-Mathieu | | |
| 15 | École d'éducation internationale Filteau | | |
| 16 | École Cœur-Vaillant | | |
| 17 | École du Campanile | | |
| 18 | École Marguerite-D'Youville | | |
| 19 | École L'Arbrisseau | | |
| 20 | École Les Bocages | | |

Découvreurs en tête!
desdecouvreurs.ca

Responsable de la publication

Secteur des communications, Direction générale

Design graphique et mise en page

Conception graphique BCGD

Photographies

Photodesign BCGD
Commission scolaire des Découvreurs

